

DESCRIPTION DE LA MOTOCYCLETTE 1ere CATEGORIE

MOTOBECANE TYPE "M 80 E"

Marque : MOTOBECANE - **Type :** M 80 E - **Genre :** MOTOCYCLETTE 1ère Catégorie.
Poids total autorisé en charge : 234 kg
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2.
Nom et adresse du constructeur : NACIONAL MOTOR S.A. - MOLLET MARTORELLAS
 BARCELONA - ESPAGNE.

1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

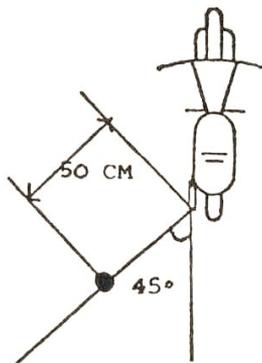
Nombre de roues : deux.
Roue motrice : arrière.
Constitution du cadre : tubes d'acier soudés, double berceau avec bras oscillant et amortisseur hydraulique type Cantilever. Fourche avant télescopique hydraulique.
Roues : à rayons, munies de pneumatiques de 2.50 - 21 AV. — 3 - 18 R AR. ou similaires.
Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,323 m.
Porte-à-faux : AV. 0,338 m.
Porte-à-faux : AR. 0,361 m.
Dimensions maxima du véhicule : longueur : 2,022 m. - largeur : 0,792 m. - hauteur : 1,092 m.
Hauteur libre au-dessus du sol : 0,270 m.
Poids du véhicule sans carburant : 77 kg.
Poids du véhicule en ordre de marche : 84 kg.
Répartition du poids en ordre de marche : AV. : 37 kg - AR. : 47 kg.
Poids total autorisé en charge : 234 kg.
Répartition du poids total autorisé en charge : AV. : 73 kg - AR. : 161 kg.

3. - MOTEUR

Marque : DERBI.
Type : 80.
Cycle : 2 temps.
Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre, incliné de 17°.
Alésage : 48 mm. - **Course :** 43 mm. - **Cylindrée :** 77,8 cm³.
Rapport volumétrique de compression : 10.
Mode de refroidissement : air.
Alimentation : carburateur AMAL à passage de 18 mm.
Distribution : distribution 2 temps par piston et lumières.
Allumage : allumage par volant électronique.
 Antiparasitage conforme aux prescriptions de l'A.M. du 28/4/69.
Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.
Réservoir : contenance 8,2 litres - **Réserve :** 1,8 litre.
Graissage : par mélange d'huile à l'essence.
Dispositif d'échappement : un tube débouche dans un silencieux constitué par 2 troncs de cônes et d'une partie cylindrique à laquelle ils se raccordent. La partie interne des 2 troncs de cônes est tapissée d'un treillis de fil métallique maintenu en place par des coquilles de tôle ajourée. L'extrémité du tronc de cône arrière est prolongée par un tube débouchant dans un pot de détente.
 Le niveau sonore produit par le véhicule mesuré suivant les prescriptions de l'A.M. du 13 Avril 1972 (modifié le 11 Juin 1979) est de 76,5 dBA.
 Le niveau sonore au point fixe mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'A.M. du 14 Avril 1975, au régime stabilisé de 3250 t/mn. et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre est de 80 dBA.
 Le silencieux porte une marque constituée par l'indication D 80 D encadrée des poinçons du constructeur.
Alimentation électrique du véhicule : par volant électronique.
Performances du moteur :
 Vitesse de rotation maximale : 7700 tours par minute.
 Vitesse de rotation correspondant au régime de couple maximum : 6500 tours par minute.
Couple maximum : 0,74 mkg DIN (\approx 0,74 m da N).
Vitesse de rotation correspondant au régime de puissance maximum : 6500 tours par minute.
Puissance maximum : 7,6 ch DIN soit 5,58 kw DIN.
Puissance administrative : 1 cv.



4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : à disques multiples, dans l'huile.
Démultiplication primaire : par engrenages.
Boîte de vitesses : à 6 rapports, commandée par sélecteur au pied gauche.
Démultiplication secondaire : par pignon 12 dents, par chaîne et couronne 59 dents ; et avec un pneu de 3 - 18 R d'un développement sous charge de 1,895 m., la vitesse en km./h. ressort pour 1000 t./mn. à :

COMBINAISON DE VITESSE	DEMULTIPLICATION PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOITE	DEMULTIPLICATION SECONDAIRE	DEMULTIPLICATION TOTALE	VITESSE EN KM./H. POUR 1000 T./MN.
1ère		3,200		49,553	2,29
2ème		1,750		27,099	4,19
3ème	3,150	1,263		19,555	5,81
4ème		1	4,916	15,485	7,34
5ème		0,833		12,899	8,81
6ème		0,760		11,768	9,66

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximale théorique du véhicule est de : 74,38 km./h.

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. - SUSPENSION

Avant : fourche télescopique hydraulique.

Arrière : par bras oscillant et amortisseur télescopique hydraulique accrochés à la partie arrière supérieure du cadre.

7. - FREINAGE

Frein avant : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 105 mm., commandé par un levier à main droite et par câble. 2 garnitures : longueur 110 mm. - largeur 24 mm. - surface totale 52,8 cm².

Frein arrière : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 125 mm., commandé par tringle et pédale au pied droit. 2 garnitures : longueur 115 mm. - largeur 20 mm. - surface totale 46 cm².

8. - CARROSSERIE

Motocyclette 1ère catégorie solo à selle biplace.

9. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant alimente sous 6 volts :

- un projecteur homologué réglable en orientation, comportant un feu de route, un feu de croisement et un feu de position.
- un feu rouge arrière et un feu stop.
- un dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

Le véhicule est muni d'un catadioptre arrière agréé.

Le modèle Luxe est équipé d'indicateurs de changement de direction avant et arrière.

Les dispositifs d'éclairage et de signalisation satisfont aux prescriptions de l'A.M. du 16 Juillet 1954 (modifié le 30 Juin 1980).

10. - DIVERS

Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé.

Un rétroviseur agréé est monté à gauche du guidon.

Le véhicule est muni d'une plaque d'identification du constructeur fixée sur le tube de direction.

Le type et le numéro de série sont frappés sur le tube de direction du cadre, à droite et encadrés par le poinçon du constructeur.

Le type et le numéro du moteur sont frappés sur le carter central du moteur, à droite.

Le numérotage dans la série a commencé au N° 001.000.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 20.3.1981 que le véhicule N° 001000 à moteur N° 001000 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE, type M 80 E satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 169, R. 170 et R. 172 à R. 183 du code de la route et des arrêtés pris en application.

Montlhéry, le 20 Mars 1981

L'Ingénieur des T.P.E. (mines)
(signé : CHAPUT)

Vu et Approuvé :
Enregistré sous le N° AU-2252.81
Paris, le 20 mars 1981
Pr. le Directeur Interdépartemental de l'Industrie
et par délégation
Pr. l'Ingénieur des Mines, Chef de la Division Automobiles.
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (mines)
(signé : MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussignée, Annick REYNIER, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBECANE" - 16, Rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX, certifie :

A/ - que le véhicule :

1. Genre : MOT 1.	5ter. Niveau sonore de référence : 80 dBA.
2. Marque : MOTOBECANE.	Régime de rotation du moteur correspondant : 3250t/mn.
3. Type : M 80 E.	6. Puissance administrative : 1 cv.
4. N° dans la série du type :	7. Carrosserie : solo.
5. Source d'énergie : ES.	8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2.
5bis. Cylindrée en cm ³ : 77,8 : 2 temps.	9. Poids en ordre de marche : 84 kg.
	10. Poids total autorisé en charge : 234 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut

B/ - que ce véhicule sort de nos magasins le
pour être livré à Fait à

Numéro d'immatriculation (à remplir par la Préfecture) :



NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture.
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la Direction Interdépartementale de l'Industrie.